

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Timor-Oriental

Question écrite n° 51628

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Timor. Près d'un an s'est écoulé depuis que le Timor Oriental s'est séparé de l'Indonésie. Le 30 août 1999 après la victoire des partisans de l'indépendance par les urnes, des miliciens pro-indonésiens ont ravagé l'ex-province indonésienne. 270 000 des 800 000 Timorais orientaux ont alors gagné le Timor Occidental souvent sous la contrainte des miliciens. L'ONU a mandaté une force internationale afin d'aider et de rapatrier les réfugiés Timorais orientaux. Malgré cette présence, les milices continuent à terroriser les quelque 100 000 Est-Timorais qui restent encore cantonnés dans des camps de réfugiés insalubres. Elles bloquent et ralentissent le processus de rapatriement des réfugiés vers leur pays. Le 6 septembre, trois membres du Haut-Commissariat des Nations unies (HCR) ont été sauvagement assassinés par des Timorais pro-indonésiens. Ces assassinats font suite à un regain d'activité des milices en juillet et en août derniers. Malgré les multiples garanties fournies par le gouvernement indonésien, l'armée s'est révélée incapable ou peu désireuse de rétablir le calme, de protéger les biens et les vies. Les Nations unies ont évacué les membres de leurs agences et ceux des organisations non gouvernementales. La situation au Timor risque de se détériorer rapidement. Une nouvelle explosion de violence est à craindre. La pénurie alimentaire menace les réfugiés. Elle lui demande de l'informer sur l'état du Timor et de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

La question des réfugiés originaires de Timor-Est qui se trouvent à Timor-Ouest est un sujet de grande préoccupation. Les conditions de vie dans les camps de réfugiés sont très difficiles. Les milices continuent d'intimider les réfugiés et de leur diffuser des informations trompeuses concernant la situation à Timor-Est. Dans sa résolution 1319 du 8 septembre qui a fait suite au meurtre de trois membres du HCR par des miliciens à Timor-Ouest, le Conseil de sécurité des Nations Unies a demandé aux autorités indonésiennes de prendre immédiatement des mesures efficaces pour désarmer et dissoudre les milices et trouver un règlement rapide à la question des réfugiés. L'Union européenne a également effectué une déclaration en ce sens lors du groupe consultatif sur l'Indonésie de la banque mondiale qui s'est réuni à Tokyo en octobre. Afin d'évaluer l'application de la résolution 1319, une mission du Conseil de sécurité s'est rendue à Timor-Ouest et à Jarkata, du 14 au 17 novembre, après s'être rendue à Timor-Est. L'envoi de cette mission a permis de constater les premiers efforts mis en oeuvre par les autorités indonésiennes pour répondre aux demandes du Conseil de sécurité. S'agissant de la question des milices, le gouvernement indonésien a notamment déployé des forces de sécurité supplémentaire pour mener des opérations de désarmement et de collecte d'armes. Ces premiers efforts doivent être salués. Ils devront être renforcés afin de mettre un terme définitif aux activités déstabilisatrices des milices. Le désarmement et la dissolution des milices sont en effet l'une des conditions nécessaires pour que les organisations internationales puissent retourner à Timor-Ouest et travailler en collaboration avec le gouvernement indonésien en vue de procéder à l'enregistrement des réfugiés et de déterminer ceux qui souhaitent retourner à Timor-Est et ceux qui souhaitent rester en Indonésie. La mission a souhaité qu'en attendant le retour des organisations internationales, l'Indonésie continue de faciliter les retours « spontanés »

des réfugiés (qui s'élèveraient à 1 400 personnes depuis début septembre). La mission a recommandé qu'une équipe de spécialistes de la sécurité soit envoyée par les Nations unies à Timor-Ouest, en coopération avec le gouvernement indonésien, pour évaluer la situation en matière de sécurité et prendre contact avec les forces armées indonésiennes, la police nationale indonésienne et autres parties concernées. Les membres du gouvernement que la mission du Conseil de sécurité a rencontrés à Jakarta, dont la vice-présidente Megawati Soekarnoputri, et le ministre coordonnateur pour les affaires politiques, sociales et de sécurité, Susilo Bambang Yudhoyono, lui ont donné l'assurance que le gouvernement indonésien était déterminé à résoudre le problème des réfugiés. La France encourage les autorités indonésiennes à poursuivre et à mener à bien de toute urgence les premières actions qu'elles ont entreprises en ce sens. De nombreuses démarches ont été effectuées auprès des autorités indonésiennes à Jarkata, notamment dans le cadre de la présidence de l'Union européenne, afin de leur rappeler les préoccupations françaises et de plaider en faveur d'une solution rapide à la question des réfugiés. Le ministre des affaires étrangères a également rappelé ces préoccupations à son homologue indonésien lorsqu'ils se sont rencontrés en marge du sommet de l'ASEM à Séoul, en octobre. Le gouvernement indonésien, l'administration transitoire des Nations unies à Timor-Est (ATNUTO) ainsi que la communauté internationale devront prendre de nouvelles mesures pour régler d'urgence et de manière globale la question des réfugiés. La France, tant à titre bilatéral que dans le cadre de l'Union européenne et des Nations unies, continuera de déployer ses efforts en vue de contribuer à une amélioration de la situation à Timor-Ouest.

Données clés

Auteur: Mme Martine Lignières-Cassou

Circonscription: Pyrénées-Atlantiques (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 51628 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5570 **Réponse publiée le :** 18 décembre 2000, page 7115